

**DELIBERATION N°10/2022**

Le **Mardi 8 février 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

**Date de convocation** : 27/01/2022

**Nombre de membres en exercice** : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine			x	THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	x			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian		x		RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie	x			VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL VOTANTS</b>	<b>20</b>			
<b>TOTAL VOIX</b>	<b>27</b>			

Accusé de réception en préfecture  
073-487899056-20220208-DEL10-2022-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2022  
Date de réception préfecture : 01/03/2022

**DELIBERATION N°10/2022**

**Objet : ACCORD SUR PROJET DE CREATION FONCIERE SAVOYARDE**

Le département de La Savoie a initié depuis plusieurs mois une démarche tendant à agir sur les filières agricoles déficitaires en Savoie afin de développer les circuits courts. De façon à peser sur l'installation de projets économiques correspondant à cette ambition il lui est apparu rapidement la nécessité de travailler à une maîtrise foncière dédiée sur l'ensemble des territoires qui souhaitent accompagner la démarche afin de proposer des conditions économiques favorables aux agriculteurs intéressés.

Le département a souhaité être accompagné par la chambre d'agriculture, les territoires et l'EPFL pour travailler à la faisabilité d'une foncière agricole. De nombreux échanges ont permis d'élaborer l'esquisse de ce que peut être la foncière, résumée par les dispositifs jointes au présent compte rendu. A ce stade, et après présentation du projet, **le conseil d'administration à l'unanimité se déclare particulièrement favorable et décide :**

- **d'engager dès à présent une prestation auprès d'un cabinet comptable et d'un avocat d'affaires pour travailler sur le modèle juridique de la structure, et l'équilibre économique attendu.**
- **D'accepter la proposition qui lui est faite d'assurer le travail de suivi des opérations foncières et la gestion opérationnelle de la nouvelle structure, au moyen de la technicité de son personnel et des logiciels de traitement adhoc.**
- **De valider le principe d'un apport en capital s'établissant à 400 000€, correspondant, sauf à parfaire par l'étude ci-dessus engagée à près de 45 % du capital envisagé, alors que le PPI en cours prévoit une ligne budgétaire de 1 million d'euros sur la période 2020-2024 qui n'est que rarement sollicitée.**

Le 17/02/2022  
Le Président  
Jean-Marc LÉOUTRE

<b>VOTE :</b>	
<b>Pour</b>	<b>20</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>



Accusé de réception en préfecture  
073-487899056-20220208-DEL10-2022-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2022  
Date de réception préfecture : 01/03/2022